

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15066**

Intitulé

Directeur d'établissement de luxe dans le secteur de l'hôtellerie

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Institut européen de tourisme et d'hôtellerie (IETH) - CMH | Directeur général |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Directeur d'établissement de luxe dans le secteur de l'hôtellerie exerce les activités d'un directeur général possédant les compétences spécifiques à la gestion d'une entreprise de luxe. Il a donc la responsabilité générale du fonctionnement de l'établissement tant au niveau de son exploitation et de sa gestion opérationnelle qu'au niveau de son développement à court et moyen terme. Il est rattaché soit au Président du Groupe ou au propriétaire, c'est auprès d'eux qu'il effectue le report de ses actions et des résultats obtenus notamment au point de vue financier.

Il exerce donc les activités suivantes :

La gestion administrative et financière de l'établissement

Le développement de l'établissement et la gestion des investissements

La conception d'un univers de qualité

La conduite des différentes étapes du projet hôtelier

Le management des différents départements ou service, des responsables et des équipes

La gestion des relations et la représentation de l'établissement dans les manifestations professionnelles

Les capacités attestées :

- Définir la politique et les modalités d'organisation générale de l'établissement
- Élaborer un plan stratégique à moyen et long terme,
- Concevoir un concept qui contribue au développement de l'image de marque de l'établissement.
- Piloter et superviser toutes les étapes de mise en œuvre du projet en coordonnant les actions des différents acteurs
- Mettre en œuvre un mode de management qui contribue à l'ensemble du personnel de l'établissement
- Développer une politique de fidélisation en contribuant à valoriser l'image de marque de l'établissement et en se démarquant par rapport à un environnement très concurrentiel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Directeur d'établissement de luxe travaille dans le secteur de l'Hôtellerie ou para-hôtellerie 4 étoiles +, 5 étoiles et Palaces. Les établissements peuvent dépendre de Chaînes Internationales à grande capacité, ou d'établissements privés indépendants de petite ou moyenne taille, centres de remise en forme, spa santé, résidences de tourisme, clubs de vacances.

Directeur Général d'un Hôtel, Directeur d'hôtel à l'international, Manager de Résidences Hôtelières, Directeur de Spa[1] Directeur d'un Club de Vacances et de Loisirs, Manager de Villas de Luxe, Directeur de Boutique hôtels.

[1] Centre de Remise en forme et de beauté

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les situations d'évaluation liées à la certification s'appuient essentiellement sur la réalisation de productions telles qu'attendues au niveau du secteur professionnel :

Conception d'un organigramme d'un hôtel haut de gamme

Réalisation d'un Business Plan

Réalisation d'un plan d'investissement

Diagnostic des besoins en personnel avec identification des rôles pour constituer une équipe

Réalisation d'une Etude de marché

Établissement d'un Plan de communication interne et externe

Réalisation d'un Plan de gestion des relations clients

En fonction des expériences des candidats et de leurs compétences, le titre professionnel peut également être obtenu par la mise en œuvre d'une procédure de VAE

Validité des composants acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | 50% représentants secteur professionnel 50% représentants centre de formation |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | 50% représentants secteur professionnel 50% représentants centre de formation |
| En contrat de professionnalisation | X | 50% représentants secteur professionnel 50% représentants centre de formation |
| Par candidature individuelle | X | 50% représentants secteur professionnel 50% représentants centre de formation |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2007 | X | 50% représentants secteur professionnel 50% représentants centre de formation |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur d'établissement de luxe dans le secteur de l'hôtellerie" avec effet au 29 septembre 2008 jusqu'au 14 avril 2017. Autorité responsable : IETH, Institut européen du tourisme et d'hôtellerie - CMH.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur d'établissement de luxe dans le secteur de l'hôtellerie" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 08 février 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 candidats certifiés par an

Autres sources d'information :

cmh-academy.com

Tél : 01 45 26 59 28

vsournies@emc-campus.com

ieth.cmh

Lieu(x) de certification :

Institut européen de tourisme et d'hôtellerie (IETH) - CMH : Île-de-France - Paris (75) [52, rue St Lazare 75009]

IETH

52, rue St Lazare

75009 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IETH - 52, rue St Lazare - 75009 Paris

Historique de la certification :

Créé en 1987, l'IETH - institut Européen de Tourisme et d'Hôtellerie - forme des professionnels aux techniques de management d'établissements spécialisés dans les domaines du tourisme, de hôtellerie et des marques de luxe en répondant aux besoins de ces métiers en forte mutation.